

AU CONSEIL MUNICIPAL en 2025

Approbation des Comptes administratifs

Les comptes administratifs de 2024 sont adoptés à l'unanimité, avec des résultats définitifs positifs de 1 229 772,63 € pour le budget principal, 3 484,27 € pour le budget CCAS et un déficit pour le budget assainissement collectif de 123 978,22

Comptes administratifs 2024

Les résultats des comptes administratifs 2024 suivants sont adoptés à l'unanimité :

Budget principal						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		803 074,18		504 043,66		1 307 117,84
Opérations de l'exercice	343 947,17	527 472,14	294 091,78	196 869,60	638 038,95	724 341,74
TOTAUX	343 947,17	1 330 546,32	294 091,78	700 913,26	638 038,95	2 031 459,58
Résultats de clôture		986 599,15		406 821,48		1 393 420,63
Restes à réaliser			348 000,00	184 352,00	348 000,00	184 352,00
TOTAUX CUMULES	343 947,17	1 330 546,32	642 091,78	885 265,26	986 038,95	2 215 811,58
RESULTATS DEFINITIFS		986 599,15		243 173,48		1 229 772,63

Budget CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 928,97				3 928,97
Opérations de l'exercice	3 944,70	3 500,00			3 944,70	3 500,00
TOTAUX	3 944,70	7 428,97			3 944,70	7 428,97
Résultats de clôture		3 484,27				3 484,27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 944,70	7 428,97			3 944,70	7 428,97
RESULTATS DEFINITIFS		3 484,27				3 484,27

Budget assainissement						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	31 554,33			61 702,43	31 554,33	61 702,43
Opérations de l'exercice	36 100,69	54 518,48	431 467,54	258 923,43	467 568,23	313 441,91
TOTAUX	67 655,02	54 518,48	431 467,54	320 625,86	499 122,56	375 144,34
Résultats de clôture	13 136,54		110 841,68		123 978,22	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	67 655,02	54 518,48	431 467,54	320 625,86	499 122,56	375 144,34
RESULTATS DEFINITIFS	13 136,54		110 841,68		123 978,22	

Comptes de gestion trésorier 2024

Adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Adoptés à l'unanimité.

Budget principal	
Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	986 599,15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (527 472,14 - 343 947,17)	183 524,97
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	803 074,18
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	406 821,48
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (196 869,60 - 294 091,78)	-97 222,18
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	504 043,66
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (184 352,00 - 348 000,00)	-163 648,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	243 173,48
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	986 599,15
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Budget CCAS	
Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3 484,27
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 500,00 - 3 944,70)	-444,70
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	3 928,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00-0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 484,27
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Budget assainissement	
Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	-13 136,54
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (54 518,48 - 36 100,69)	18 417,79
Déficit de fonctionnement reporté (B = FR 002)	-31 554,33
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-110 841,68
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (258 923,43 - 431 467,54)	-172 544,11
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	61 702,43
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0 - 0)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-110 841,68
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	13 136,54

Budget

Le budget primitif principal 2025 est adopté, avec des dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement de 1 445 460,64 € et 2 163 436,28 €.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	348 000,00	184 352,00
Budget 2025	1 445 460,64	458 861,19	1 815 436,28	1 572 262,80
Résultats N-1	0,00	986 599,15		406 821,48
TOTAL SECTION	1 445 460,64	1 445 460,64	2 163 436,28	2 163 436,28

Le budget du CCAS est approuvé, avec équilibre des dépenses et recettes de fonctionnement à 6 984,27 €

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00
Budget 2025	6 984,27	3 500,00
Résultats N-1	0,00	3 484,27
TOTAL SECTION	6 984,27	6 984,27

Le budget assainissement est approuvé en section de financement à l'équilibre recettes et dépenses à 76.368 € et en section d'investissement équilibré en recettes et dépenses à 856.864,68

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget 2025	63 231,46	76 368,00	746 023,00	856 864,68
Résultats N-1	13 136,54	0,00	110 841,68	0,00
TOTAL SECTION	76 368,00	76 368,00	856 864,68	856 864,68

Le Conseil autorise des virements de crédits de paiement dans les limites de 7,5 % pour le fonctionnement et l'investissement.

Fiscalité et Redevance d'occupation du domaine public

Maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 sans augmentation :

- Taxe foncière sur le non bâti : 87,22
- Taxe foncière sur le bâti : 36,85
- Taxe d'habitation : 11,63

La redevance d'occupation du domaine public pour Orange est fixée au tarif maximum, totalisant 980,20 € pour 2025, avec une revalorisation annuelle prévue.

RODP ORANGE – COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL									
Année	Tarif de base aérien	Kms aérien	Coefficient d'actualisation	Sous-total	Tarif de base souterrain	Kms souterrain	Coefficient d'actualisation	Sous-Total	Total global
2025	40,00 €	6,306	1,62182	409,09	30,00 €	11,738	1,62182	571,11 €	980,20 €

Assainissement

- Branchement eau pluviale Bonnabaud :

Vérification du tabouret de la résidence de Monsieur Faure et annulation d'un titre de 120 € pour Monsieur Mioche, sans tabouret pour le réseau d'eau pluviale.

- Branchement assainissement le Bourg :

Monsieur Annezo a payé 13 590 € HT pour des travaux d'assainissement, entraînant l'annulation d'un titre de 880 €.

Monsieur Koot a effectué un branchement sans autorisation.

- Assainissement les Rosiers :

Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du village des Rosiers confiée à l'entreprise EGIS EAU pour un montant de 75 750,00 € HT.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
EGIS EAU ¹	75 750,00 €	90 900,00 €
MERLIN	88 300,00 €	105 960,00 €
TRUTTMANN	86 350,00 €	103 620,00 €

Présentation des offres pour le levé topographique et inspections caméra. L'entreprise SERRE TRUTTMANN à Montluçon est retenue pour le levé topographique, tandis que SARP OSIS est choisie pour les inspections. Demande de révision de l'implantation de la station d'assainissement (roseaux) pour éviter l'utilisation d'une pompe de relevage.

Accord de Messieurs Quinsat et Bachelard de céder du terrain à la commune pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration aux Rosiers (soit environ 15 m de large par 60 m de long chacun).

Fixation des tarifs d'assainissement 2025 (révision périodique) : une taxe fixe de 33 € et une variable de 1,20 € HT/m³. Droit de branchement établi à 1 000 €.

SMGF : Bail de location pour usage d'exploitation

Validation de l'extension de la carrière des Chatelaunoux pour la société Andésite, autorisant l'exploitation d'une surface totale de 9 hectares à un tarif de 100 € par hectare. Le Maire de Mazayes est autorisé à signer le bail.

Demande subventions pour mise en valeur de l'ancien hameau des Chazaloux (camp des Chazaloux)

Le projet de mise en valeur de l'ancien hameau des Chazaloux est chiffré à 365 100 € HT.

Plan de financement prévu avec demandes d'aides sollicitées :

DETR-DSIL(Etat).....	109.530
Région.....	100.000
Département.....	73.020
Autofinancement.....	82.550

Poteaux virage Roure :

Nécessité de déplacer trois poteaux télécom pour les travaux de voirie des virages de Roure.

Un document doit être signé par le propriétaire des parcelles concernées à savoir M. François Montel puis un rendez-vous sur place sera proposé par Orange pour valider l'emplacement définitif des poteaux.

NGE va implanter un poteau double route de Roure pour le déploiement de la fibre.

TE63

Évolution de la cotisation TE 63 (ex SIEG) pour 2025 estimée à 4 088,79 €.

Vente d'herbe :

- Terrain communal ZD 28 Bannières

Une seule offre est arrivée en mairie pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 à savoir : parcelle ZD 28 d'une superficie de 0ha 67a 41ca au prix de 70 €

Attribution au GAEC DES CHEIRES, représenté par Messieurs MONNET Bruno et Dorian.

- Section de Roure

Une seule offre est arrivée en mairie pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 à savoir :

- 1ère parcelle d'une superficie de 1ha 36a 97 ca au prix de 50 €
- 2ième parcelle d'une superficie de 0ha 25a 00ca au prix de 5 €

Attribution à Monsieur François FOURNIER.

ZAER (Zone d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables)

Ne pas interdire de zones, voir au fur et à mesure des demandes. Proposition de laisser toute la commune mais enlever des points trop visibles de loin. Pas d'éoliennes car la commune est hors zone.

Les citoyens ont été invités à faire part de leurs avis sur les zones recensées et mentionner leurs propositions via un registre qui a été mis à leur disposition en mairie.

La cartographie de ces zones est transmise en sous-préfecture et au Parc des Volcans pour avis.

Recrutement de personnel

M. Ronceret Tibault est recruté pour remplacer M. Prugnard Roger, avec une suppression de l'emploi d'Adjoint technique principal et la création d'un emploi d'Adjoint technique.

Renouvellement du contrat de M. Ganne Aurélien.

Armoire fibre

Installation de l'armoire pour le déploiement de la fibre à l'ancien emplacement abribus à proximité de M. et Mme Chapouly Jean-Marie.

Grand prix cycliste de Pontgibaud

Passage de la course sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel le dimanche 18 mai 2025 après-midi. Descente de la RD 578 dans le sens Bannières-Pontgibaud.

Concessions cimetière

Décision de vendre uniquement des concessions trentenaires, renouvelables après 30 ans, au prix de 200 € le mètre carré.

Une case de columbarium communale provisoire sera maintenue à 65 € pour le premier mois, puis 2 € par jour supplémentaire.

La dernière case disponible sera vendue à perpétuité pour 1200 €, avec des conditions à revoir lors de l'acquisition d'un nouveau columbarium.

Les concessions et cases de columbarium seront réservées aux propriétaires de maisons sur la commune, excluant ceux en indivision.

Groupement de Commandes Solaire Dôme

Pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures, avec la Communauté de communes comme coordonnateur, il est nécessaire d'adhérer au groupement de commande.

Suite à la visite obligatoire des bâtiments (mairie et hangar communal) en présence d'un représentant de l'Aduhme (Monsieur Richard Firkowski), les panneaux proposés ne peuvent pas être installés sur la toiture de la mairie (les ardoises ne sont pas régulières) et celle du hangar (le bacacier ne convient pas). Quant à la salle polyvalente, la toiture nécessite des travaux. De ce fait la commune ne peut pas adhérer au groupement avec la CCCC.

Travaux de Voirie 2025

Après analyse des offres, l'entreprise Coudert est retenue pour les travaux de voirie 2025 (la route de Roure en principal) au prix de 164 425,00 € HT, avec validation des frais de maîtrise d'œuvre de 7 400 € HT.

	Estimatif Adit	Candidat N° 1 COLAS	Candidat N° 2 COUDERT
Tranche ferme Montant HT	160 957,50 €	153 845,00 €	148 925,00 €
Tranche optionnelle Montant HT	19 380,00 €	18 090,00 €	15 500,00 €
Montant total HT	180 337,50 €	171 935,00 €	164 425,00 €
Montant total TTC	216 405,00 €	206 322,00 €	197 310,00 €

+ frais de maîtrise d'œuvre de l'ADIT à savoir 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.

Travaux à Tournebise

Les travaux de réfection de la conduite d'eau ont été pris en charge par le SIAEP du Sioulet. Eiffage Energie doit terminer l'enfouissement des réseaux secs pour lancer la finition « enrobé ».

Approbation du devis de l'entreprise Coudert finition « enrobé » au prix de 73 178,24 € HT

Durant les travaux le panneau « Stop » a été arraché, « les dents de requin » effacées sur le ralentisseur. L'entreprise Coudert fait le nécessaire.

Les travaux d'éclairage public sont estimés à 39 000 € HT, avec un fonds de concours de 60 % à la charge de la commune.

L'enfouissement des réseaux télécoms est approuvé, avec une participation communale de 13 000 € HT.

ONF

- **Roure, forêt sectionnale**

Aucune offre reçue pour la vente du bois de Roure. Le Conseil souhaite obtenir 6 000 € net avant de vendre, et comme le plan de gestion arrive à échéance l'ONF va soumettre une nouvelle proposition et préciser qu'il y aura plusieurs coupes sur 20 ans.

- **Les Rosiers, coupe 2026**

Monsieur Nicolas Barlot, technicien de l'ONF propose d'annuler une coupe de 0.1 ha en forêt sectionnale des Rosiers vu le faible volume et de l'intégrer à une prochaine coupe lors du nouveau document de gestion prochainement mis en place.

M. Martin Yoann : cession et déclassement parcelle du domaine public

Cession et déclassement d'une partie du domaine public de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel, d'environ 27 m², située, au lieu-dit Bannières au profit de M. Martin Yoann au prix de 25 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge.

Mise à disposition de la salle polyvalente

M. Firkowski, Président du Comité des Fêtes de St Pierre demande si la salle peut être mise à disposition gratuitement 5 fois avec EDF à charge pour l'année 2025. Accord pour l'année 2025.

Communauté de communes Chavanon Combrailles et volcans : demande de subvention pour les anciennes caves

En complément du plan de financement validé en 2024, la communauté de communes est sollicitée dans le cadre de l'environnement pour un fonds de concours de 30.000 €, pour lequel elle donne un avis favorable.

Plan de Gestion Espace Naturel Sensible

Evaluation du plan de gestion 2013- 2017 (prolongé de plusieurs années) par Cyriel Errera, stagiaire à partir de février pour une période de 6 mois. Prise en charge 80% par agence de l'eau et CD63

Pour la réalisation du nouveau plan de gestion, nécessité de prolonger pour 6 mois la stagiaire en place.

Pistes proposées pour le futur plan de gestion avec 2 enjeux principaux identifiés : la préservation du marais et la biodiversité de la butte.

- prendre un organisme pour aider la commune dans la gestion,
- Proposer un cahier pédagogique à destination des enseignants,
- Sensibiliser la population sur la biodiversité,
- Entretenir la butte et les mares...

Des élèves du lycée de Rochefort-Montagne ont installé des caméras pour inventorier la faune et la flore et une convention de stage a été signé pour des travaux sur le marais.

Un comptage a été effectué par le SMADC côté ponton pour connaître le nombre de personne qui fréquente le site.

SCOT

Une réunion citoyenne est organisée par le SMADC à la salle polyvalente de Saint-Pierre-le-Chastel le 25 juin 2025 à 18h00.

Réglementation des boisements : avis du conseil municipal

Concernant la procédure de révision de la réglementation des boisements menée par le Conseil Départemental, les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des Conseillers Municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 06 novembre 2024 au 09 décembre 2024.

Approbation du projet de réglementation des boisements.

Projets création/aménagement de desserte forestière

Travail engagé dans le cadre du schéma de desserte forestière à savoir les projets sur les secteurs de Roure (1-Rouel et 2-Les Rosiers chemin vers Monsieur Mercier) et Bannières (1-Bamet). Cartographie des projets réalisée par Monsieur Antoine Gourdy, chargé de développement forestier au Département et suivie par Stéphanie Legrip responsable du pôle Economie, Habitat et Mobilité à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans. En attente d'un nouveau chiffrage.

Aménagement terrains Fouilhoux

Offres reçues pour les travaux d'aménagement des terrains Fouilhoux.

- Lot aménagement/ Louvet terrassement : 68 355 € HT
- Lot maçonnerie/ Société Construction des Puys : 25 335 € HT

Travaux caves :

Travaux de couverture-charpente-menuiserie confiés à l'entreprise Tartière pour 62 570,32 € HT, et ceux de serrurerie-signalétique à l'entreprise Bastide pour 65 964,18 € HT.

Fondation du Patrimoine a renouvelé l'appel aux dons d'une année pour les caves et elle propose de revoir la publicité pour obtenir des dons.

Inauguration des caves le 25 octobre 2025 à 11h en invitant l'ensemble de la population ainsi que les financeurs.

Présence de :

- Un représentant de la Fondation du Patrimoine,
- Un représentant de la laiterie de Laqueuille
- Monsieur Cédric Rougheol (Conseiller Départemental et Président de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans)
- Monsieur Boris Souchal (Président du SMAD des Combrailles)
- Madame Pascale Rodrigo (Sous-Préfète de Riom)
- Monsieur Jean-Marc Boyer (Sénateur du Puy-de-Dôme et Conseiller Municipal à Laqueuille)
- Madame Yannick Bony (Conseillère Régionale)

La Région offre un barnum 3x3 à toutes les communes qui en font la demande. Demande faite.

Bâtiments de la commune

Fuites sur la toiture de l'ancien hangar des pompiers. Obligation de mettre une bâche noire en attendant l'intervention de l'entreprise Christophe Mioche.

Il y a également une fuite dans le local des chasseurs, à priori vers les faïtières.

Livret ENS

Le stock de livrets concernant l'ENS pour mise à disposition aux offices de tourisme est épuisé. Voir pour réaliser un nouvel exemplaire à partir du modèle.

Radar pédagogique

Demander à Monsieur Patrick Bachelard de tailler son arbre afin que le radar pédagogique soit visible. En attendant le déplacer sur l'autre fourreau.

Sydem

- Mise à disposition des poubelles de tri sélectif à la salle polyvalente.
- Proposition d'installation d'un composteur de quartier, proche du site de tri (place de la mairie). Les habitants (du quartier) assureront son fonctionnement.

Auberge

Madame Romanet a été reçue par Madame le Maire à plusieurs reprises. Malgré la proposition de lui payer tout le matériel cédé à son arrivée et le rachat de la licence, ce qui épurerait son dû à la commune, malgré ses dires que oui, elle ne va pas plus loin et reste dans les lieux.

Décision de poursuivre la procédure d'expulsion pour loyers impayés et non-respect du bail commercial car fermeture du commerce depuis des mois.

Gens du voyage

Suite au surnombre des gens du voyage sur la commune de St-ours-les-Roches, Monsieur le Maire de Saint-Ours en accord avec Madame la Sous-Préfète de Riom souhaitent en dispatcher sur les communes voisines contiguës. L'association des gens du voyage recherche les terrains de libre qui pourraient convenir sur ces dernières communes.

Renouvellement de la convention APA

Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

N'ayant pas de fourrière sur la commune ni sur une commune voisine, nécessité de renouveler la convention de fourrière avec l'APA arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

Modalités de la convention : signée pour trois années, tarif est en fonction du nombre d'habitant soit :

- pour l'année 2026 est de 0,684 € par habitant
- pour l'année 2027 est de 0,699 €
- pour l'année 2028 est de 0,714 €

Participation à la protection sociale complémentaire « SANTÉ »

A compter du 1^{er} janvier 2026 la commune a l'obligation de participer, au minimum à hauteur de 15 € mensuel, à une protection sociale complémentaire au titre de la santé auprès des agents de la collectivité. Choix d'adhérer ou non à la convention du Centre de Gestion (CDG) ou de choisir la labellisation (c'est-à-dire que chaque agent conserve sa mutuelle). Dans ce dernier cas l'agent devra fournir une attestation de labellisation chaque année pour pouvoir prétendre à la participation de la commune.

Si la commune retient la convention du CDG, les agents qui souhaitent adhérer pourront obtenir la participation de la commune et ceux qui conservent leur mutuelle n'auront pas de participation car la commune ne peut pas participer sur les deux options.

Adhésion à la convention du Centre de Gestion 7 voix POUR et 2 Abstentions avec une participation de 16 € mensuel par agent

Assainissement des Rosiers

Présentation des dossiers par l'entreprise Egis vendredi 28 novembre 2025.

Le conseil décide de proposer le prix d'achat des terrains (pour agrandissement de la station d'épuration) de M. et Mme Quinsat et M. Bachelard en s'appuyant sur le prix qui avait été appliqué pour la création de la station d'épuration de Roure (suite à expropriation) soit 1 € / m².

Agence de l'eau - Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Fixation à 0,098 €HT /m³ (0.28 € / m³ x 0.350) le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif* » à répercuter sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approbation des statuts de la communauté de communes chavanon combrailles et volcans

Accord pour modifier les statuts afin de mettre ces derniers en adéquation avec la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 en intégrant les compétences assainissement non collectif, abattoir, énergie aux compétences supplémentaires de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans.

Complément suivi travaux caves – assistant à maîtrise d'ouvrage

Au vu de la difficulté du chantier, des modifications ont été appliquées et les délais augmentés. De ce fait, Monsieur Dorian Louvet, engagé comme assistant à maîtrise d'ouvrage, a dû augmenter son temps de travail. Ce dernier a été très consciencieux dans son travail et a apporté son soutien à la commune aussi bien technique, matériel et administratif.

Avis favorable pour la révision du contrat de prestations de services complémentaires pour un montant de 5 000 €.

Convention avec l'Association Saint Pierre le Chastel Patrimoine

Etablissement d'une convention entre la commune et l'association Saint Pierre le Chastel Patrimoine pour qu'elle puisse réaliser des activités sur les terrains de la commune.